

HISTOIRE DES JUIFS DE NICE DE 1430 A 1848

**UNIVERSITE DE NICE SOPHIA
ANTIPOLIS**

**FACULTE DE LETTRES, ARTS ET
SCIENCES HUMAINES**

Brigitte TANAUI DAHAN

**MEMOIRE DE CIVILISATION HEBRAIQUE EN
VUE DE L'OBTENTION DU DIPLOME
UNIVERSITAIRE D'HEBREU 5/05/2017**

INTRODUCTION

Il y a toujours eu une présence juive même du temps où NICE était sous la domination grecque.

Après plusieurs occupations NICE tombe en 1246, avec toute la PROVENCE, sous la domination de CHARLES D'ANJOU.

Les rivalités locales amènent NICE à demander la protection de la maison de SAVOIE dont la capitale est TURIN.

A compter de 1180, au lendemain de la première expulsion des juifs de France par PHILIPPE AUGUSTE, on retrouve des traces de la présence juive dans des écrits et des textes. A cette époque, on relève l'obligation - dans les statuts de la ville - du port de l'étoile jaune pour les juifs. En effet les juifs se sont réfugiés vers le Nord de l'Italie, le Piémont et la maison de Savoie où l'accueil était bienveillant.

A partir du XIV^e siècle de nombreux actes relatant la présence juive à NICE apparaissent, notamment en 1357 dans les lignes d'un acte notarial citant les noms de famille FORESTA et BARLA, noms d'origine juive.

En 1406 création juridique d'une communauté juive : GIACOMO AGNIGNI est nommé BAILLI.

En 1408 un terrain est accordé à la communauté près du port Lympia pour un cimetière. En 1428 un document confirme l'existence d'une synagogue.

On constate un fort développement de la communauté surtout économiquement du XV^e au XIX^e siècle malgré l'édit de 1430 instaurant le ghetto et le port de signes distinctifs. En effet, en 1430 un édit du DUC AMELEE VIII impose aux juifs non seulement de porter des signes distinctifs mais aussi de vivre dans un quartier spécifique "JUDAYSIUM" (Rue de la Guidaria actuellement rue Benoit Bunico).

Malgré cela la communauté connaît un véritable essor grâce notamment à l'afflux de juifs des pays du bassin méditerranéen.

La notion de communauté apparaît de manière progressive, à savoir solidarité, entraide, transmission (*mikwe*, synagogue).

La ville de NICE est une des rares cités où cette communauté a toujours pu exister et se développer tout en restant attachée et respectueuse des autorités du moment.

En 1848 la suppression du ghetto constitue un nouveau tournant dans l'évolution de la communauté juive toujours autant présente mais davantage intégrée dans l'évolution de la vie sociale et politique de la cité.

I/XVII PERIODE FASTE et NAISSANCE de la COMMUNAUTE

1/Naissance du GHETTO

Sur directive du Pape le DUC AMELEE VIII prend un édit le 17/06/1430 imposant aux juifs de vivre dans un quartier spécifique "judaysium" et de porter des signes distinctifs (entre autre rouelle jaune ancêtre de l'étoile jaune).

Cet édit contient les mêmes règles et restrictions que celles imposées aux autres juifs des pays d'Europe "*les juifs doivent rester physiquement séparés du reste de la population et vivre reclus dans un lieu clairement circonscrit et clos par des portes*".

Cependant, grâce à l'esprit de tolérance des autorités, les juifs bénéficient d'une totale liberté.

Ce n'est qu'en 1448, sur pression du Pape et de l'évêque de NICE que l'édit est appliqué imposant aux juifs de se retrancher du soir au matin dans la rue de la JUDARIA actuellement rue Benoit Bunico.

Le but est d'empêcher la contamination avec les chrétiens.

Les juifs sont obligés de respecter cet édit mais en fait la ville fait la sourde oreille et permet aux juifs de vivre dans la cité.

Notamment un édit Ducal accorde au juif Bonnefoy le droit exclusif de tenir à Nice une banque pour opération de crédit pour faire échec aux taux usuraires pratiqués par les chrétiens.

Cette Banque répond à un véritable besoin économique à la fois pour les financements locaux aussi pour les entreprises juives qui développent leur commerce international notamment avec l'Espagne, l'Italie, et l'Afrique du Nord.

Cette réputation de terre d'accueil se reprend et entraîne des flux migratoires.

Notamment les juifs de RHODES(1499) sont obligés de quitter l'île pour avoir été accusés de trahison, puis les marranes fuyant les persécutions d'Espagne (1492) et du Portugal (1496) sans oublier les juifs de France (1394).

Devant ce fort courant migratoire et surtout ce développement économique, grâce notamment au commerce international, les juifs de NICE obtiennent du DUC de SAVOIE l'autorisation de se constituer en corporation indépendante de TURIN: université.

Cependant cet engagement dans le commerce extérieur qui participe grandement à l'essor économique de la ville développe l'intérêt des services fiscaux et douaniers qui multiplient les contrôles.

Mais aussi l'intérêt des princes régnants qui visitent de plus en plus souvent la ville.

La communauté juive préserve son statut, protège son activité et son indépendance grâce à une délégation de notables juifs qui lors de chaque visite des Princes de SAVOIE leur présentent les hommages de la communauté et leur remettent des dons importants en argent.

Notamment, en 1594, grâce à une intervention de cette délégation et à une pétition suppliant Maria Catalina, Duchesse Régente, d'accepter l'hommage et surtout l'argent de la communauté, les contrôles fiscaux en cours sont classés.

20 ans plus tard les bruits d'un rattachement de la communauté juive de NICE à celle de TURIN courent.

Lors de la visite de Charles Emmanuel 1er à Nice, une délégation l'accueille avec de l'argent et un engagement de dévouement, le DUC fait droit à leurs demandes tout en restant réservé sur la demande de rattachement.

Malheureusement un édit Ducal du 20/05/1618 impose le rattachement à la communauté de TURIN avec maintien des privilèges.

Mais la délégation remet au DUC lors d'une visite le 10/11/1622, à la fois une pétition et une très grosse somme d'argent et laisse sous entendre que si cet édit n'était pas abrogé la communauté de NICE irait s'installer à GENES.

Le DUC, conscient de l'impact de la communauté sur la prospérité économique, ne veut pas prendre un tel risque et révoque cet édit de 1618.

2/Période faste pour la Communauté

A partir de ce moment-là, la communauté peut jouir de ses richesses et n'est plus inquiétée.

Il s'agit là de la période la plus faste, outre des commerçants très riches, on y trouve des Banquiers dont les noms sont restés dans les mémoires : Valabrègue, Ascoli, Lisbonne, Lunel, Belanda, Colon.

Le DUC encourage cette prospérité en décrétant le 23 septembre 1648 l'établissement d'un port franc à VILLE FRANCHE (origine du nom) pour permettre plus facilement l'importation et l'exportation de toutes les marchandises, répondant ainsi à une demande d'installation de marchands juifs hollandais, espagnols, allemands, portugais.

Cependant, une réserve est mentionnée, à savoir suppression des autorisations sur demande du PAPE ou de l'épiscopat local (notoirement antisémite).

Cependant malgré la pression de la Papauté sur le Sénat, les DUCS font la sourde oreille et laisse la communauté développer l'activité économique de la ville, prospérité dont profite bien sur la Ville de NICE et la Maison de Savoie.

En 1687 création de la SBIN (société de bienfaisance Israelite niçoise) par Joseph RODRIGUE et Alexandre SARCEDOCE, association pour aider les plus démunis. Cette association existe toujours de nos jours.

En 1669, des juifs Oranais obtiennent l'autorisation de s'installer à VILLEFRANCHE. Il leur est accordé les mêmes privilèges. Ils obtiennent un statut de communauté autonome avec leur propre rabbin ABRAHAM CANSIN.

A la fin du XVIIème siècle, à Nice et à Villefranche, trois communautés cohabitent:

- Juifs nés à NICE ou dans le Piémont
- Juifs Portugais, Espagnols, Hollandais
- Juifs Oranais.

Ces communautés se différencient par leurs coutumes mais ont des rites et des valeurs communes.

Mais cette période faste et tranquille ne va malheureusement pas durer.

L'influence grandissante des juifs attisent la haine et la jalousie et redonnent vie aux anciens préjugés toujours sous jacents.

Même si cette ardeur antisémite est freinée par la famille régnante, l'église a le bras long.

Sur pression du clergé local, le pape CLEMENT XI exige le rétablissement de l'édit de 1430.

II/MILIEU XVIIIème-début XIXe REMISE EN VIGUEUR DE L'EDIT 1430 ET PROSPERITE DE LA COMMUNAUTE

1/Rétablissement du Ghetto

Sous menace de sanctions ,le Pape exige le rétablissement du ghetto, du port de l'étoile jaune, et l'isolement total des juifs.

En 1723 VICTOR AMEDEE II devenue roi de SARDAIGNE remet en vigueur l'Edit de 1430 totalement tombé en désuétude.

L'ancienne rue de la GIUDARIA est à nouveau désigné comme rue pour y parquer les juifs. Mais la ville tarde à appliquer ces nouvelles dispositions contre les juifs.

Ce n'est qu'en 1730 que, rappelée sévèrement à l'ordre, elle oblige les juifs à réintégrer le Ghetto.

Cependant cette réintégration s'avère difficile, car les logements sont devenus insalubres, vétustes, remplis de moisissures et de pourriture.

Une première demande est adressée par des notables juifs (Joseph VIDAL, Samuel BENZIMRA, Joas AVIGDOR, Isaac LATTES, Salomon VENTURA), en vain.

Une nouvelle requête est déposée auprès du Prince, par les frères AVIGDOR propriétaires de la plus importante maison commerciale de Nice, (banquiers, marchands en blé, huiles et autres denrées).

Ils obtiennent gain de cause. Les familles les plus riches gagnent des dérogations et des délais pour se soumettre aux mesures prévues par l'EDIT de 1430.

Le DUC CHARLES EMMANUEL III influencé par le souffle de libéralisme qui traverse L'EUROPE à la fin du XVIIIe siècle assouplit le statut des Juifs par un nouveau statut :

- dispense de porter l'étoile jaune ;
- liberté de sortir du ghetto la nuit ;

- faculté d'étendre leurs habitations et commerces en dehors de la rue de la GIUDARIA ;

- liberté d'acquérir des terrains autour du port Lympia pour y construire des habitations des commerces et des industries.

2/Prospérité de la Communauté

A partir de mai 1761, un règlement approuvé par le Sénat lui donnant force de loi est adopté : organisation d'un conseil communautaire, (élections, répartition des dons, taxes payées par les membres, répartition des redevances dues au prince).

Ce nouveau règlement entraîne la venue de juifs d'autres pays attirés par une législation si tolérante.

Le ghetto est maintenu mais la plupart des familles aisées s'installent au quartier LYMPIA entre le port et le château, ainsi que les nouveaux immigrants.

Notamment un grand immeuble est construit au port par David MOISE où il installe une filature de soie.

Il est accordé en 1777, l'autorisation d'acheter 5 maisons (situés sur l'actuel quai Lunel) dont celle de Sabbat Constantini de Trieste, riche commerçant.

Après le décès de sa fille unique, il vend l'immeuble aux frères ABOUDHARAM riches marchands venus de TETOUAN.

C'est dans cette maison connue sous le nom "Palais du Gioudiou" qu'a vécu au 19^e siècle la famille GARIBALDI.

La communauté se dote également d'un Rabbin, le Rabbin MARGUALIT né en Pologne, décédé en 1779 et inhumé au cimetière du château.

Cependant des frictions apparaissent au sein de la communauté entre les "juifs niçois" et les juifs qui arrivent très nombreux des pays étrangers.

Il est reproché aux juifs étrangers de bénéficier de tous les services et avantages sans participer aux charges.

Les deux parties se réunissent et établissent un nouveau règlement le 17 juillet 1783 prévoyant la suppression pour tous de l'impôt sur le capital, l'application pour tous des autres contributions.

Les étrangers sont dispensés de l'impôt de capitation.

Ce règlement est ensuite ratifié par le Sénat et l'avocat fiscal.

L'enracinement de la communauté et son investissement étaient telles que c'est développé un dialecte judéo-provençal appelé "*Chuadi*".

Il est perçu comme la langue juive par excellence, l'hébreu étant réservé au culte. On retrouve d'ailleurs de nombreux écrits laissés par cette culture judéo-provençale dans des poèmes ou des romans.

Exemple d'un calendrier hébraïque, encore en vigueur en 1929, hérité de cette époque.

ALMANAC MASSART 1929

Pichoun Pourim ..	febré	Juni d'Ab	16 avoust
Juni d'Ester	mars	An noù	5 outoubre
Pourim	mars	Juni de Guedallah.	7 outoubre
Pasca	abriéu	Espiacioun	14 outoubre
Lag Be Ome.....	mai	Tabernacle	19 outoubre
Pandecousta		Alegressa	27 outoubre
Juni de l'Amuz....		Dedicassi	17 decembre

III/STATUT des Juifs de la révolution Française au retour de la domination du Comte de SAVOIE

1/Révolution française

Le statut des juifs de Nice change avec la révolution Française.

En effet, certains sont réservés lors de l'arrivée des troupes françaises en 1792, mais d'autres sont attirés par les idées véhiculés "liberté, égalité, fraternité".

Leur attitude leur apporte une bienveillance de la part des autorités françaises, tous les membres de la communauté deviennent citoyens français et notamment certains juifs sont désignés par le préfet Dubouchage pour rentrer au conseil municipal.

Les juifs investis dans la charge publique se révèlent très zélés et n'hésitent pas à demander des contributions importantes pour faire face à la faillite et renflouer les finances publiques.

Ils reçoivent même les éloges du Maire DE ORESTIS.

La communauté compte environ 46 familles soit 295 dont 24 conscrits qui ont répondu à l'appel de la France.

Mais malheureusement malgré leur enthousiasme et leur zèle, les tracasseries de la communauté juive se renouvellent.

Le nouveau Maire Louis ROMÉY, ayant appris que les membres de la communauté versent une participation financière, exige d'être informé de la gestion du compte de la communauté, au même titre que l'église catholique.

Le préfet DUBOUCHAGE rappelle que la communauté juive n'est pas visée par le texte visé (loi du 10 Germinal).

Mais très vite on voit réapparaître l'antisémitisme du Moyen-âge, et les juifs sont traités de manière avilissante et recommencent à faire l'objet de brimades, d'accusations mensongères et malsaines.

Lors de la réunion du Grand Sanhedrin exigé par l'empereur, le 10 Décembre 1806, la ville de Nice est représentée par Isaac AVIGDOR, chef de la plus importante maison Bancaire et Commerciale

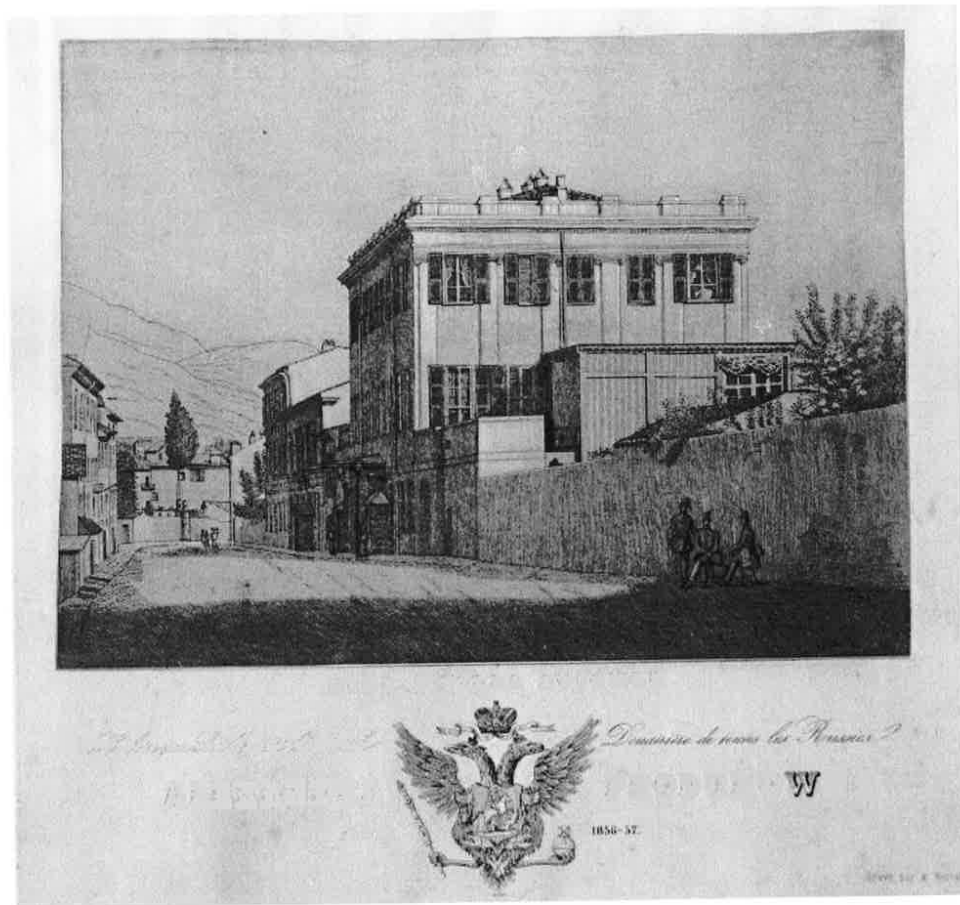
MAISON

DE

LA

FAMILLE

AVIGDOR



Malgré leur admission au statut de citoyens Français, l'article 7 du décret impérial du 17 mars 1808 oblige les juifs à solliciter une patente pour qu'ils puissent exercer leur activité.

Les juifs adressent une pétition au préfet DUBOUCHAGE, ce dernier envoie une note très élogieuse sur les juifs de NICE rappelant leur statut privilégié à l'époque des Rois de Sardaigne.

Sur interrogation du Ministère de l'intérieur, le Maire DE ORESTIS confirme les propos du préfet et va même beaucoup plus loin, en insistant non seulement sur leur engagement pour la FRANCE, mais également sur leur rôle dans l'économie de la Ville.

En dépit de ces témoignages l'article 7 du décret est maintenu et pour aggraver leur situation, il est précisé dans ce décret que seules les communautés regroupant 2000 personnes peuvent prétendre à une personnalité juridique.

En conséquence, la communauté de Nice se trouve rattachée à celle de Marseille avec tous les problèmes que cela entraîne.

2/Retour sous la Domination de la Maison de SAVOIE

Suite à la chute de Napoléon en 1814, NICE retombe sous la domination de la maison de SAVOIE.

Dés le 21 mai 1814, un édit de Turin fait revivre l'édit de 1430 toujours en vigueur.

Mais les conditions de vie ont changé et la réintégration dans le ghetto est compliquée.

Les juifs demandent audience au roi VICTOR EMMANUEL 1ER mais celui-ci est inflexible et exige la réintégration dans le ghetto et la vente des biens se trouvant à l'extérieur.

Les propriétaires ne réagissent pas, du coup un nouvel édit est promulgué le 15 février 1822 leur demandant d'obéir avant le 1^{er} janvier 1824.

La plupart sont obligés de se soumettre mais certains obtiennent des dérogations comme M AVIGDOR qui a la double qualité de consul de PRUSSE et de LUCQUES.

Cette double appartenance diplomatique lui permet d'échapper à la réglementation visant les juifs.

Jules AVIGDOR fut entre autre fondateur du journal "l'Avenir de Nice", conseiller municipal, député au parlement de TURIN avec son frère Henry.

Il fut même anobli par la république de Saint-Marin.

L'intermède français est douloureux pour les juifs.

Non seulement leur conditions de vie se durcissent mais en plus ils rencontrent des obstacles dans l'exercice de leur activité commerciale.

Les relents d'antisémitisme font surface et les autorités leur font payer leur allégeance à la révolution en les traitant d'opportunistes et d'ingrats.

Seules quatre familles sont épargnées :

Mardochee CREMIEUX, Joseph ST PAUL, Samuel AVIGDOR, Ephraïm CONQUI.

L'arrêté Royal se termine par cette phrase:

"Il est hors de doute que les libéralités consenties antérieurement rendent les juifs beaucoup plus braillards et hardis que ceux des autres pays".

Ci joint les armoiries de la famille AVIGDOR encore visible place Garibaldi



Malgré cette ambiance délétère, le palais LASCARIS est racheté par Josué COLOMBO riche commerçant dans le négoce des étoffes et des huiles en 1819.

Son fils Abraham y exercera la profession de Banquier et donnera naissance à la CAISSE D'EPARGNE.

Il est difficile de comprendre ce durcissement alors que dans les siècles précédents les juifs ont toujours eu un statut privilégié à NICE.

En outre le XIXe siècle est déjà très engagé dans le libéralisme.

En fait le Roi de SARDAIGNE ne pardonne pas aux juifs leur emballement pour la révolution alors que la France les a moins bien traités que la Maison de Savoie.

Mais le clergé local a renforcé son antisémitisme, accusant les juifs et les franc maçons d'être à l'origine de la révolution, et a encore plus de haine et n'animosité envers eux.

Il faudra attendre l'avènement du roi Charles Félix pour que les mesures envers la communauté juive s'adoucissent.

Notamment lors de la visite du roi et de son épouse la reine Marie Christine en 1826, la communauté offre une stèle à l'entrée du PONT NEUF.

Il s'agit d'un obélisque sur un piédestal carré flanqué de quatre sphinx en marbre, avec un hommage en hébreu et en latin.

Malheureusement cet obélisque fut détruit en 1860 lors de l'annexion de NICE à la FRANCE.

Les quatre sphinx ont longtemps été placés sur la balustrade dominant la cascade du château.

Il reste quelques vestiges de cet obélisque dans une petite galerie en haut de la rue de la préfecture.

Finalement toutes les restrictions concernant les juifs ont progressivement disparu.

En 1848 le roi Charles Albert reconnaît aux juifs l'égalité absolue des droits en tant que citoyen à part entière à la demande de BENOIT BUNICO.

Benoit BUNICO était conseiller municipal décédé en 1863 enterré au cimetière du château.

L'Edit de 1430 est abrogé et la rue de la Gudaria rebaptise en rue Benoit BUNICO.

CONCLUSION

L'histoire des juifs de NICE présente une particularité évidente.

En effet les juifs de NICE ont réussi à se développer économiquement et même socialement en dépit des restrictions qui leur étaient imposés.

Mais cette communauté a beaucoup apporté à la Ville à son économie, mais également à sa culture et à sa vie sociale.

On peut sans problème dire que c'est une des rares villes pour ne pas dire la seule où l'histoire de la communauté juive est intrinsèquement liée à celle de la Ville.

Le cimetière du Château, inauguré le 17/07/1783, conserve les traces de ces noms liés à la ville de NICE.

La tombe AVIGDOR dont la Banque n'a pas survécu à l'annexion de Nice à la France (1 et 2)

Celle de PONTREMOLI et MAYRARGUE, architectes réputés (3 et 4)

La tombe COLOMBO de propriétaire de la Banque installée dans le
Palais Lascaris (5)

La tombe d'André POLLONAIIS compositeur célèbre, notamment de la
CHAUVE SOURIS (6)

La famille POLONNAIS était très investie dans la vie niçoise.

Amélie POLONNAIS était écrivain. Elle fonda notamment "la gazette des enfants" et fut présidente de la société des Beaux arts. Une place porte d'ailleurs son nom à VILLEFRANCHE. Son époux Désirée, premier conseiller général du canton de VILLEFRANCHE après le rattachement de NICE à la France, fut ancien MAIRE de VILLEFRANCHE.



Il ne s'agit là que de quelques exemples de ces familles juives qui ont participé à la construction de la ville de NICE, de son patrimoine et de sa culture.

En se promenant dans le carré juif du cimetière on découvre des noms "purement niçois" tels que FORESTA, BARLA ou VITERBO.

Cette histoire des juifs de NICE fait partie intégrante de l'histoire de la ville de NICE.

Il est regrettable de constater que l'histoire de cette communauté ne soit pas plus mise en valeur et surtout enseignée .

Les juifs de NICE ont participé à la construction de la ville à la fois sur un plan économique mais également ,sur un plan architectural et même socialement.

Cette histoire contribue au travail de mémoire indispensable à la vie de notre société.